



UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
ET BIOLOGIQUES

**Modalités de Contrôle des
Connaissances de la Licence 3 mention
Sciences de la vie parcours Ingénierie
de la santé
Année Universitaire 2017-2018**

Conformément à l'Arrêté ministériel du 17/07/87 modifié par les Arrêtés ministériels des 20/10/92, 7/11/94, 20/05/98 et 14/08/03: *Les enseignements théoriques, pratiques et dirigés sont obligatoires.*

L'examen de la **LICENCE 3** comporte des épreuves écrites, orales et pratiques.

Il y a deux sessions d'examen par an comprenant :

✓ **A la 1^{ère} session :**

Les épreuves écrites et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 1^{er} semestre (appelé Semestre 5 – S5) en Janvier.

Les épreuves écrites, orales et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 2^{ème} semestre (appelé Semestre 6 – S6) en Mai.

✓ **A la 2^{ème} session :**

En cas d'échec à la 1^{ère} session (moyenne du semestre S5 et du semestre S6 inférieure à 10/20), les étudiants devront subir, en Juillet, les épreuves écrites et/ou orales, obligatoirement et uniquement dans les UE où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

Si l'UE stage n'est pas validée (note inférieure à 10/20 pour cette UE), l'étudiant devra présenter dans les 15 jours qui suivent la délibération un nouveau rapport de stage.

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

- *Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen :*
 - *tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations*
 - *les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents*
- *En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal*
- *Conserver un téléphone mobile ou un appareil de transmission électronique avec soi ou a fortiori être surpris avec un appareil mobile allumé lors d'un examen est considéré comme une **tentative de fraude** et entraîne la saisine de la formation disciplinaire du conseil d'administration de l'Université de Montpellier pour **motif de fraude**.*

Le programme du L3 porte sur l'enseignement d'Unités d'Enseignement (UE) théoriques, pratiques, dirigées réparties sur 2 semestres (S5 et S6) :

SEMESTRE 5 (Notation /300) – 30 ECTS :

- S5UE1 – Techniques instrumentales d'analyse de substances pharmaceutiques (/50) – 5 ECTS
- S5UE2 – Pharmacologie – Pharmacocinétique - Toxicologie (/50) - 5 ECTS
- S5UE3 – Chimie thérapeutique – Synthèse de peptides (/50) - 5 ECTS
- S5UE4 – Polymères d'intérêt thérapeutique (/50) - 5 ECTS
- S5UE5 – Environnement technico-réglementaire des industries et des produits de santé – La documentation scientifique (/50) - 5 ECTS
- S5UE6 – Techniques de communication – PEC (/25) – 2,5 ECTS
- S5UE7 – Langues vivantes & Projet personnel (/25) – 2,5 ECTS

SEMESTRE 6 (Notation /300) – 30 ECTS :

- S6UE1 – Méthodes pour l'analyse statistique de données pharmaceutiques (/50) - 5 ECTS
- S6UE2 – Pharmacie galénique et Formulation (/50) - 5 ECTS
- S6UE3 – -Signalisation cellulaire et génie biologique (/50) – 5 ECTS
- S6UE4 – Ingénierie de la l'environnement – Radiobiologie – Nutrition santé (/50) - 5 ECTS
- S6UE5 – Marketing – Management de la qualité - Contrôle statistique pour la qualité (/25) – 2.5 ECTS
- S6UE6 – Langues vivantes & Projet personnel (/25) – 2,5 ECTS
- S6UE7 – Stage en entreprise (/25) – 2.5 ECTS
- S6UE8 – Phénomènes de surface (/25) – 2,5 ECTS

Les enseignements du 1er semestre (S5) sont sanctionnés par les épreuves suivantes :

NOTATION DUREE

S5UE1 Techniques instrumentales d'analyse de substances pharmaceutiques (/50):

<i>Epreuve écrite</i>	/ 35	2 h 00
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/15	

S5UE2 Pharmacologie – Pharmacocinétique - Toxicologie (/50):

Pharmacologie		
<i>Epreuve écrite</i>	/15	1 h 00
Pharmacocinétique		
<i>Epreuve écrite</i>	/10	1 h 00
<i>Contrôle continu</i>	/5	
Toxicologie		
<i>Epreuve écrite</i>	/20	1 h 00

S5UE3 Chimie thérapeutique – Synthèse de peptides (/50):

Chimie thérapeutique

<i>Epreuve écrite</i>	/20	1 h 30
<i>Contrôle continu</i>	/10	

Chimie combinatoire

<i>Epreuve écrite</i>	/15	1 h 00
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/5	

S5UE4 Polymères d'intérêt thérapeutique (/50) :

<i>Epreuve écrite</i>	/50	2 h 00
-----------------------	-----	--------

S5UE5 Environnement technico-réglementaire des industries et des produits de santé - La documentation scientifique (/50) :

<i>Epreuve écrite</i>	/35	1h30
<i>Contrôle continu et recherche documentaire</i>	/15	

S5UE7 Langues vivantes et projet personnel (/25) :

Anglais

<i>Contrôle continu</i>	/12.5	
-------------------------	-------	--

Espagnol / Allemand/Autres langues

<i>Contrôle continu écrit et oral</i>	/12.5	
---------------------------------------	-------	--

S5UE6 Techniques de communication – PEC (/25) :

Techniques de communication

<i>Epreuve orale et contrôle continu</i>	/12.5	30 min
--	-------	--------

PEC

<i>Contrôle continu écrit et oral</i>	/12.5	
---------------------------------------	-------	--

Les enseignements du 2ème semestre (S6) sont sanctionnés par les épreuves suivantes :**NOTATION** **DUREE****S6UE1 Méthodes pour l'analyse statistique de données pharmaceutiques (/50) :**

<i>Epreuve écrite</i>	/30	2 h 00
<i>Contrôle continu</i>	/20	

S6UE2 Pharmacie galénique et Formulation (/50) :

<i>Epreuve écrite</i>	/30	2 h 00
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/10	
<i>Contrôle continu</i>	/10	

S6UE3 Signalisation cellulaire et génie biologique (/50) :

<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/10	

S6UE4 Ingénierie de l'environnement – Radiobiologie – Nutrition santé (/50) :

Ingénierie de l'environnement - Radiobiologie

<i>Epreuve écrite</i>	/20	1 h 30
<i>Contrôle continu</i>	/10	

Nutrition santé

<i>Epreuve écrite</i>	/15	1 h 00
<i>Contrôle continu</i>	/5	

S6UE5 Marketing – Management de la qualité - Contrôle statistique pour la qualité (/25) :

<i>Epreuve écrite</i>	/20	1 h 30
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/5	

S6UE8 Phénomènes de surface (/25) :

<i>Epreuve écrite</i>	/20	1 h 30
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/5	

S6UE6 Langues vivantes et projet personnel (/25) :

Anglais

<i>Epreuve écrite</i>	/12.5	1 h 30
<i>Et contrôle continu</i>		

Espagnol / Allemand / Autres langues

<i>Epreuve écrite</i>	/12.5	1 h 30
<i>Et contrôle continu (exposé)</i>		

S6UE7 Stage en entreprise (/25) :

Appréciation du maître de stage, Rapport de stage, Exposé oral /25

STAGE DE FIN DE L3 :

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les cinq signataires.

Un stage en entreprise d'une durée de 2 mois s'effectue à temps complet et de manière continue dans une entreprise avant le début du Master 1 en France ou à l'étranger.

L'examen de validation de stage comprend la notation :

- d'une épreuve orale /10
- d'un rapport de stage /10
- d'une grille d'appréciation /5

ADMISSION :

L'admission porte sur l'ensemble des épreuves correspondant à chaque unité d'enseignement (UE):

- Il n'y a pas de note éliminatoire.
- Sont déclarés admis au L3, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des deux semestres : semestre S5 et semestre S6 :
 - Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles.
 - Les semestres S5 et S6 se compensent entre eux.
- Il n'est pas attribué de mention à la L3

REMARQUES :

1°) Les étudiants qui ont été ajournés à la 1^{ère} session conserveront les notes des UEs acquises (égales ou supérieures à 10/20). Ils devront subir à la 2^{ème} session un examen écrit ou oral uniquement dans les UEs non acquises (notes inférieures à 10/20). Au sein des UEs non acquises, les étudiants repassent les épreuves où ils n'ont pas eu la moyenne et non l'UE dans sa totalité.

2°) Les UEs obtenues par l'étudiant sont définitivement acquises.

3°) Validation des Travaux pratiques et des contrôles continus:

. Sont déclarés admis aux TP et au CC d'une UE, les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique de travaux pratiques et/ou au contrôle continu de travaux pratiques et/ou au contrôle continu.

. L'admissibilité acquise à la 1^{ère} session est valable pour la 2^{ème} session.

. Si l'étudiant n'a pas acquis les TP ou le CC d'une UE (note inférieure à 10/20 à la 1^{ère} session), il subira à la 2^{ème} session un examen oral portant sur l'ensemble des TP constitutifs de l'UE ou sur l'ensemble de l'UE si c'est le CC qui n'a pas été validé.

4°) En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des ~~les~~ épreuves écrites et/ou orales des UE non acquises des deux semestres constitutifs de son année universitaire. L'admissibilité aux TP et aux contrôles continus (CC) acquise à l'une ou l'autre des 2 sessions reste valable uniquement pour l'année universitaire suivante.

OBSERVATIONS :

☞ Conformément au protocole d'accord relatif aux études des sportifs de haut niveau, des sessions d'examen spécifiques pourront être organisées en cas de besoin pour les étudiants inscrits sur les listes d'athlètes de haut niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports, selon des moments et des rythmes compatibles avec les échéances sportives.

☞ Pour l'épreuve de Techniques instrumentales d'analyse de substances pharmaceutiques, seules les calculatrices non programmables et sans mémoire de masse sont autorisées.